



Strasbourg, 29 septembre 2021
[agenda20f_2021.docx]

T-PVS/Agenda(2021)20

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

41^e réunion (*virtuelle*)
Strasbourg, 29 novembre - 3 décembre 2021

Ouverture de la réunion: lundi 29 novembre 2021 à 14h ¹

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

PARTIE I – OUVERTURE

- 1. OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. RAPPORT DE LA PRESIDENTE ET COMMUNICATIONS DES DELEGATIONS ET DU SECRETARIAT**
- 3. FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION DE BERNE**
 - 3.1 Financement de la Convention de Berne**
 - 3.1.1 Accord partiel élargi
 - 3.1.2 Amendement de la Convention de Berne
 - 3.2 Vision et plan stratégique de la Convention jusqu'en 2030 et contribution au cadre mondial de la biodiversité post-2020**
 - 3.3 Règlement intérieur – modifications éventuelles**

PARTIE II – SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES

- 4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES DE LA CONVENTION**
 - 4.1 Rapports biennaux 2017-2018 et 2019-2020 concernant les exceptions faites aux articles 4, 5, 6, 7 ou 8**
 - 4.2 Système de rapport en ligne**

¹ Le plan pour la discussion de l'ordre du jour est disponible à la fin de ce document

PARTIE III – SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS

5. SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS

5.1 Espèces exotiques envahissantes

5.2 Conservation des oiseaux: éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages

5.3 Amphibiens et reptiles

5.4 Plan d'action pour la conservation des tortues marines

5.5 Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons

5.6 Éradication de l'érisimure rousse

5.7 Revue de la stratégie de conservation des plantes

5.8 Conservation des habitats

5.8.1 *Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation*

5.8.2 *Diplôme européen des espaces protégés*

5.9 Rapport au titre de la Résolution n° 8 (2012) sur l'état de conservation des espèces et des habitats

PARTIE IV – SUIVI DES SITES ET POPULATIONS SPECIFIQUES

6. SITES ET POPULATIONS SPECIFIQUES

6.1 Réflexion sur le système de dossiers et améliorations possibles

6.2 Dossiers ouverts

- 2004/2: Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra - Via Pontica
- 2013/1: Macédoine du Nord: développement d'installations hydroélectriques sur le territoire du parc national de Mavrovo – *évaluation sur place*
- 2016/5: Albanie: Impact négatif présumé du développement de la centrale hydroélectrique sur la rivière Vjosa
- 2016/4: Monténégro: Développement d'un projet commercial dans le Parc national du lac de Skadar, un site candidat Emeraude
- 1995/6: Chypre: péninsule d'Akamas
- 2010/5: Grèce: menaces sur les tortues marines à Thines Kiparissias
- 2012/9: Turquie: dégradations alléguées sur les plages de ponte des ZPS de Fethiye et de Patara
- 1986/8: Grèce: Recommandation n°9 (1987) sur la protection de *Caretta Caretta* dans la baie de Laganas, Zakynthos

6.3 Dossiers éventuels

- 2001/4: Bulgarie: autoroute traversant la gorge de Kresna – *évaluation sur place*
- 2019/5: Turquie: Destruction de l'habitat sur la plage de Mersin Anamur
- 2020/09: Bosnie-Herzégovine: Impact négatif présumé du développement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Neretva

6.4 Plaintes en attente

- 2017/6: Islande: Impact négatif possible sur les bois de bouleaux authentiques de la réserve naturelle de Breiðafjörður en raison de la nouvelle infrastructure routière – *évaluation sur place*
- 2018/1: Ukraine: Menace présumée pesant sur le site Emeraude «Polonina Borzhava» (UA0000263) du fait du développement de l'énergie éolienne (en tenant compte des «autres plaintes» concernant les sites du Réseau Emeraude en Ukraine) – *évaluation sur place*
- 2017/02: Macédoine du Nord: Impacts négatifs présumés sur les sites Emeraude candidats du lac Ohrid et du parc national de Galichica en raison de développements d'infrastructures.

6.5 Suivi de plaintes et de recommandations antérieures

- [Recommandation n° 95 \(2002\)](#) sur la conservation des tortues marines sur la plage de Kazanlı, Turquie.
- [Recommandation n° 190 \(2016\)](#) sur la conservation des habitats naturels et de la faune sauvage, notamment des oiseaux, lors du boisement des basses terres en Islande.

PARTIE V – ACTIVITES DE COOPERATION ET COMMUNICATION, ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2022-2023

- 7. COORDINATION INTERNATIONALE AVEC D'AUTRES AME ET ORGANISATIONS**
- 8. SENSIBILISATION ET VISIBILITE**
- 9. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET POUR 2022-2023**
- 10. ETATS A INVITER COMME OBSERVATEURS A LA 42^E REUNION**

PARTIE VI - AUTRES POINTS

- 11. ELECTIONS DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E) ET DES MEMBRES DU BUREAU**
- 12. DATE ET LIEU DE LA 42^E REUNION**
- 13. ADOPTION DES PRINCIPALES DECISIONS DE LA REUNION**
- 14. QUESTIONS DIVERSES (POINTS POUR INFORMATION SEULEMENT)**

PLAN DE DISCUSSION DE L'ORDRE DU JOUR

MATINS 9h 00 – 12h 30 (CET)	APRES-MIDIS 14h 00 – 17h 30 (CET)
LUNDI 29 novembre	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2. RAPPORT DE LA PRESIDENTE ET COMMUNICATIONS 3. FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT DE LA CONVENTION DE BERNE <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Financement de la Convention de Berne <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1 <i>Accord partiel élargi</i> 3.1.2 <i>Amendement de la Convention de Berne</i> 3.2 Vision et plan stratégique de la Convention jusqu'en 2030 et contribution au cadre mondial de la biodiversité post-2020 3.3 Règlement intérieur – modifications éventuelles
MARDI 30 novembre	
<ol style="list-style-type: none"> 4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES DE LA CONVENTION <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Rapports biennaux 4.2 Système de rapport en ligne 5. SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Espèces exotiques envahissantes 5.2 Conservation des oiseaux : éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages 	<ol style="list-style-type: none"> 5.3 Amphibiens et reptiles 5.4 Plan d'action pour la conservation des tortues marines 5.5 Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons 5.6 Éradication de l'érisma rousse 5.7 Revue de la stratégie de conservation des plantes 5.8 Conservation des habitats <ol style="list-style-type: none"> 5.8.1 <i>Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation</i> 5.8.2 <i>Diplôme européen des espaces protégés</i> 5.9 Rapport au titre de la Résolution n° 8 (2012) sur l'état de conservation des espèces et des habitats
MERCREDI 1^{er} décembre	
<ol style="list-style-type: none"> 6. SITES ET POPULATIONS SPECIFIQUES <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Réflexion sur le système de dossiers et améliorations possibles 6.2 Dossiers ouverts <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2004/2: Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra - Via Pontica ➤ 2013/1: Macédoine du Nord: développement d'installations hydroélectriques sur le territoire du parc national de Mavrovo – <i>évaluation sur place</i> ➤ 2016/5: Albanie: Impact négatif présumé du développement de la centrale hydroélectrique sur la rivière Vjosa ➤ 2016/4: Monténégro: Développement d'un projet commercial dans le Parc national du lac de Skadar, un site candidat Emeraude 	<ol style="list-style-type: none"> 6.2 Dossiers ouverts (suite) <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1995/6: Chypre: péninsule d'Akamas ➤ 2010/5: Grèce: menaces sur les tortues marines à Thines Kiparissias ➤ 2012/9: Turquie: dégradations alléguées sur les plages de ponte des ZPS de Fethiye et de Patara ➤ 1986/8: Grèce: Recommandation n°9 (1987) sur la protection de <i>Caretta caretta</i> dans la baie de Laganas, Zakynthos 6.3 Dossiers éventuels <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2001/4: Bulgarie: autoroute traversant la gorge de Kresna – <i>évaluation sur place</i> ➤ 2019/5: Turquie: Destruction de l'habitat sur la plage de Mersin Anamur ➤ 2020/09: Bosnie-Herzégovine: Impact négatif présumé du développement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Neretva

JEUDI 2 décembre	
<p>6.4 Plaintes en attente</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2017/6: Islande: Impact négatif possible sur les bois de bouleaux authentiques de la réserve naturelle de Breiðafjörður en raison de la nouvelle infrastructure routière – <i>évaluation sur place</i> ➤ 2018/1: Ukraine: Menace présumée pesant sur le site Emeraude «Polonina Borzhava» (UA0000263) du fait du développement de l'énergie éolienne (en tenant compte des «autres plaintes» concernant les sites du Réseau Emeraude en Ukraine) – <i>évaluation sur place</i> ➤ 2017/02: Macédoine du Nord: Impacts négatifs présumés sur les sites Emeraude candidats du lac Ohrid et du parc national de Galichica en raison de développements d'infrastructures. <p>6.5 Suivi de plaintes et de recommandations antérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommandation n° 95 (2002) sur la conservation des tortues marines sur la plage de Kazanli, Turquie. ➤ Recommandation n° 190 (2016) sur la conservation des habitats naturels et de la faune sauvage, notamment des oiseaux, lors du boisement des basses terres en Islande. 	<p><i>Poursuite éventuelle des travaux non finalisés</i></p> <p>7. COORDINATION INTERNATIONALE AVEC D'AUTRES AME ET ORGANISATIONS</p> <p>8. SENSIBILISATION ET VISIBILITE</p> <p>9. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET POUR 2022-2023</p> <p>10. ETATS A INVITER COMME OBSERVATEURS A LA 42^E REUNION</p>
VENDREDI 3 décembre	
<p>11. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E), DU (DE LA) VICE-PRESIDENTE ET DES MEMBRES DU BUREAU</p> <p>12. DATE ET LIEU DE LA 42^E REUNION</p> <p>13. ADOPTION DES PRINCIPALES DECISIONS DE LA REUNION</p> <p>14. QUESTIONS DIVERSES</p>	<p><i>Poursuite éventuelle des travaux non finalisés</i></p>

A noter :

La 41^e réunion du Comité permanent se déroulera via KUDO.

Les documents pour la réunion seront disponibles au lien suivant :

[41ème réunion du Comité permanent - Bern Convention institutions - Meetings 2021 \(coe.int\)](#)